



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VESANCY**

Du 07/02/2023
(Convocation 31/01/2023)

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (Maire), Mme Françoise FONTAINE (1^{er} adjointe), M. Gilles BILLION (2^{ème} adjoint), MM. Adrien ORIEZ, Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, MM. Mark BÜTTNER, Eric DUCRET

Représenté : M. Philippe HOULLEMARE donne pouvoir à M. Damien GRENIER

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine SEILER

Début de séance : 20h22

- ✓ **Le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour qui n'était pas dans la convocation :**

Partie Ressources Humaines – point 4 :

- **Gratification stagiaire P. MOLNAR**

Approbation à l'unanimité.

- **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 6 décembre 2022.**

SCOLAIRE : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE et Monsieur Bernard MUGNIER

1. PARTICIPATION AUX FRAIS DU COLLEGE CHARPAK

La principale du collège Charpak sollicite la Commune pour obtenir une subvention de 43 €/élève pour la participation aux activités de ski de fond. Cette somme correspond au coût de transport par élève pour 8 allers-retours à la Vattay. 4 élèves de 6ème de Vesancy sont concernés, soit un montant total de 172 €.

Cette demande est faite chaque année pour soutenir le programme d'Education Physique et Sportive (EPS) du collège comportant des Activités de Pleine Nature (APN), notamment l'activité de ski de fond.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **Décide** d'allouer au collège CHARPAK de Gex une subvention exceptionnelle de 172 €.
- **Précise** que les crédits seront prévus au compte 6748.

2. POINT SUR LE PROJET ÉCOLE

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du projet.

L'avis d'appel d'offre pour le marché de Maitrise d'œuvre a été publié le 19/01/2023 sur le site d'annonces légales et édité le 23/01/2023 sur le Dauphiné. A ce jour 20 entreprises ont retiré le dossier mais encore aucun dépôt d'offre enregistré.

La date de clôture de remise des offres est fixée au 24/02/2023.

Le Maire rappelle que l'objectif est que les travaux soient terminés pour la rentrée 2024.

Le Maire passe la parole à Arnaud MAILLARD pour faire un point sur le projet « centre de loisirs ».

Les communes de Sauverny, Grilly et Vesancy se sont rencontrées mi-décembre pour voir les faisabilités de créer un centre de loisirs intercommunale. Diverses possibilités ont été évoquées, il faut maintenant quantifier le besoin des parents de chaque commune (tous les mercredis, journée entière ou demi-journée, vacances, besoin ponctuel ou régulier...). Actuellement aucun retour, faire une relance fin février. En fonction des retours il faudra faire appel aux associations spécialisées dans les accueils collectifs de mineurs (alfa 3A, famille rurale...) pour une étude plus complète et un accompagnement sur ce projet.

RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE

3. EMBAUCHE AGENT D'ENTRETIEN

Mme Nadège FERAYROLLES a pris ses fonctions le 1^{er} février 2023. Elle travaille à mi-temps sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Elle s'est très bien intégrée à l'équipe.

4. GRATIFICATION STAGIAIRE P. MOLNAR

En décembre dernier, P. MOLNAR devait effectuer un stage de trois semaines en Mairie, malheureusement son stage a été raccourci à 2 semaines du fait d'un arrêt maladie. Première expérience professionnelle pour lui, Pierre a été tout au long de stage souriant et motivé malgré les difficultés à comprendre certaines missions.

De réels progrès ont été constatés la dernière semaine a été très encourageante.

Madame Fontaine rappelle que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixés par délibération.

Considérant la bonne volonté de Pierre lors de son stage Monsieur le Maire propose de lui verser une gratification afin de l'encourager et de fixer le montant à 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de verser une gratification à M. Pierre MOLNAR d'un montant 100 € sous forme de bon d'achat.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget.

ANIMATION – VIE LOCALE : Rapporteurs Mesdames Ghislaine SEILER et FRANCOISE FONTAINE

5. TOT OU T'ARTS

M. MOISAN, responsable du centre sociale Les libellules de Gex, a contacté la Mairie afin de proposer à nouveau un partenariat avec le festival Tôt ou T'Arts et de présenter un spectacle sur la commune le jeudi 22 juin 2023.

Le budget de ce spectacle est de 1 000 €, à ça il faudra ajouter les repas et boissons des artistes et du personnel des Libellules.

La commune a eu de très bons retours du spectacle de l'an dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte de signer à nouveau une convention avec le CSC Les Libellules pour l'accueil d'un spectacle sur la Commune pour l'édition 2023 pour un montant de 1 000 € TTC. Il est précisé qu'il faudra faire appel aux associations pour la buvette et le snacking.

6. FETE NATIONALE

Mme Ghislaine SEILER informe le Conseil Municipal du projet de la « Fête Nationale de Vesancy ». Cette fête aurait lieu le samedi 8 juillet dans la cour de l'école avec feu d'artifice et orchestre.

Etant donné la grandeur du projet il faut faire appel aux différentes associations ainsi qu'aux administrés. Pour la gestion et l'organisation il serait préférable d'avoir une association « Pilote » du projet. Celle-ci pourra faire la demande d'une subvention exceptionnelle afin de pallier aux différentes avances de dépenses envisagées.

Un flyer informant sur la tenue d'une réunion publique pour l'organisation de cette manifestation sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

La réunion publique aura lieu le mercredi 8 mars à 20h30 à la salle Balthazar.

FINANCES

7. POINT SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les projets d'investissement qui seront à prévoir à court et moyen terme. Liste non exhaustive :

Une partie du projet Ecole, l'achat de terrain, passage aux LED d'une partie de l'éclairage public (devis en cours), la sécurisation de la route départementale (devis en cours), achat d'un bureau pour la secrétaire de Mairie, la porte de la classe des petits, des chaises pour l'école, de la voirie (goudron), le cimetière : mur, cavurnes, le crépis d'une partie du château et le mur de soutènement de la cour.

Le Maire informe également que les allées du cimetière demandent un certain entretien et investissement en temps pour éliminer les mauvaises herbes. 2 solutions sont proposées au Conseil Municipal, soit il faudrait prévoir un budget pour recouvrir les allées d'un revêtement empêchant les herbes de pousser, soit des conseillers se proposent de venir en renfort de Bernard, Gilles et Johann 2 ou 3 fois dans l'année pour partager ce moment de « désherbage ». La deuxième solution est validée et plusieurs conseillers municipaux se portent volontaires. Le Maire les contactera en temps utile.

ENVIRONNEMENT : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

8. LA VESANCIERE – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE ENTRE LA COMMUNE DE VESANCY ET M. FLORENT AGNOLETTI

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide et accepte de signer la convention.

URBANISME – TRAVAUX : Rapporteur Monsieur Adrien ORIEZ

9. DOSSIERS EN COURS

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143622B020	225 route du creux	Sur élévation de la toiture du bât annexe	<i>Favorable</i>
DP 00143623B001	93 route de la combette	Piscine	<i>En cours d'instruction</i>

DIVERS

10. REPAS DE FIN D'ANNEE

Date à définir

11. DSP « POINT RENCONTRE »

Il est rappelé que la DSP arrive à échéance en fin d'année, il faudra donc voir si reconduction de la délégation ou mise en place d'une autre procédure. A rediscuter très prochainement.

12. POLICE MUNICIPALE

Monsieur Damien GRENIER propose de refaire un point avec la Police Municipale sur les contrôles effectués.

La séance est levée à 22h25

La Secrétaire de séance
Ghislaine SEILER

Le Président de séance et Maire
Bernard MUGNIER